

DÉLIBÉRATION DE_2022_056

L'an deux mille vingt-deux et le sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT ANTOINE DE BREUILH sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 31 mai 2022

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Thierry LANSADÉ, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique POINTET, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Jean-Luc FAVRETTO par Hélène DONADIER, Marie-Catherine ROHOF par Jean-Thierry LANSADÉ, Gilles TAVERSON par Thierry BOIDÉ, Yves JACQUELIN par Marc GRANDY

Secrétaire : Éric REY

Membres en exercice : 32 Présents : 25 Votants : 29 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 29

OBJET : CANDIDATURE DU GRAND BERGERACOIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL POUR LA PÉRIODE DE PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027

CONTEXTE EUROPÉEN

Tous les sept ans, l'Union Européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations et aux nouveaux défis de l'Union européenne.

Cette génération de programmes se caractérise pour la Nouvelle-Aquitaine par un focus important sur l'accompagnement des territoires dans leur développement.

Les stratégies de développement local en Nouvelle-Aquitaine prennent la forme d'un développement local mené par les acteurs locaux (DLAL).

Dans le cadre du DLAL, les acteurs locaux forment un partenariat local ou groupe d'action locale (GAL) qui élabore et met en œuvre une stratégie territoriale qui s'appuie sur les forces du territoire.

Pour ce faire, le partenariat reçoit un financement à long terme (2021-2027 pour le FEDER, 2023-2027 pour Leader), et décide de la façon dont les crédits seront attribués sur son territoire, selon le cadre posé dans les programmes européens concernés.

En Nouvelle-Aquitaine, les objectifs du DLAL sont, notamment, d'encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité.

Les fonds Européens territorialisés, sont une **aubaine** pour les territoires permettant **l'émergence de projets** et ainsi activer un **effet levier** pour les projets de développement locaux.

CONTEXTE RÉGIONAL

Pour se faire, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé fin décembre 2021, un appel à candidatures auprès des territoires de projets (54 au total) souhaitant bénéficier des fonds Européens territoriaux.

Le Grand Bergeracois est donc le territoire identifié à l'échelle régionale pour conduire ce travail en lien avec les acteurs publics et privés du territoire, dans une démarche participative, appelée DLAL : Développement Local par les Acteurs Locaux.

Deux fonds européens seront fléchés sur le territoire du Grand Bergeracois :

- L'axe 5 du programme opérationnel Fonds européen de développement régional (FEDER/FSE+) 2021/2027
Montant estimé à 2 048 268 € sur le Grand Bergeracois
- Le LEADER pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2023/2027
Montant estimé à 1 449 430 € sur le Grand Bergeracois
Soit une enveloppe globale de 3 497 698 €.

HISTORIQUE

En répondant à cet appel à candidatures, le Grand Bergeracois sollicite pour la 4^{ème} fois les fonds Européens territorialisés.

Dans le cadre du programme européen LEADER 2014 et 2022 une enveloppe d'**1,9 million €** avait été obtenue. Ces fonds ont permis de soutenir des projets importants comme : la ressourcerie/recyclerie à Bergerac, les équipements numériques des offices de tourisme ou encore des projets d'investissements en cours de réalisation (Halle de Faux, espace scénographique de Quai Cyrano, tiers-lieu à St Rémy sur Lidoire, la maison éclusière à Lalinde, la réhabilitation d'hébergement touristiques à Eymet...).

DÉMARCHE

Le dossier de candidature 2021-2027 doit être le fruit d'une **concertation ascendante riche** avec les acteurs du territoire.

Tout au long de la démarche de candidature, les intercommunalités ont été associés et décisionnaires afin de définir la stratégie et la mise en œuvre de ce programme.

Plusieurs outils ont été mis en place :

- Des ateliers qui se sont déroulés le 19 avril 2022, auxquels vous avez été invités. Ceux-là ont permis de réunir plus de 65 acteurs du territoire (chefs d'entreprises, chambres consulaires, département, professionnel du tourisme, de l'éducation, viticulteurs, élus...). Le conseil de développement, nouvellement mis en place, participait à cette session de travail. Ils ont travaillé autour de 7 ateliers pour exprimer les **besoins** du territoire et leurs **idées de solutions**. Les thèmes concernaient : L'économie, l'environnement, l'alimentation, l'éducation, le territoire et la citoyenneté et enfin le bonheur et la société,

- Pour atteindre une concertation la plus large possible, le Grand Bergeracois a également mis en place une [plateforme collaborative interactive](#) et accessible à **toutes et tous**. Innovant et dans l'air du temps, le Grand Bergeracois est le seul territoire en Nouvelle-Aquitaine à avoir utilisé le numérique pour cette large concertation,
- Des comités techniques ont permis d'accompagner l'aide à la décision,
- Le Comité de Pilotage du Grand Bergeracois, avec une écoute attentive des contributeurs, a également donné les orientations pour la stratégie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Désigne la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour coordonner les démarches relatives à l'élaboration de la candidature, et répondre à l'appel à candidatures lancé par l'autorité de gestion pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;
- Confirme avoir été associés à la construction de cette stratégie Fonds européens 2021-2027 ;
- Valide la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027 et le contenu du dossier de candidature qui sera déposé auprès de l'autorité de gestion ;
- Désigne la Communauté d'Agglomération Bergeracoise comme structure porteuse du Groupe d'Action Local (GAL) qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027, sous réserve que celle-ci soit retenue par l'autorité de gestion dans le cadre de cet appel à candidatures ;

Autorise le Président ou son représentant à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire à l'exécution et la mise en œuvre de la présente

Le Président,
Thierry BOIDÉ